collège François Albert
académie Poitiers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION FORUM DES METIERS ET DES FORMATIONS MUTUALISE

La principale

Secrétariat

Elisabeth Cathelinaud

Affaire suivie par
Laurence AUDE

Téléphone
05 49 79 80 51

Télécopie
0 5 49 79 97 70

Adresse électronique

ce,0790011h@ac-poitiers.fr

10, rue Daniel Archaimbault
B.P. 29
79 370 Celles-sur-Belle

Entre le collège François Albert de Celles sur Belle représenté par Laurence AUDE principale et le collège Jean Monnet à Lezay représenté par Hervé MEILLAUD

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre du parcours Avenir, un forum des métiers et des formations mutualisé est organisé à Celles sur Belle, en partenariat avec la communauté de communes du pays mellois, la commune de Celles sur Belle et des établissements du réseau Eclore mellois.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT

Le forum se déroule sur l'ensemble de la journée du 19 mars 2019 dans la salle des fêtes de Celles sur Belle. Il est convenu que les élèves de 4èmes des collèges partenaires du pays mellois et les élèves de 3ème prépa pro et PAPS du lycée professionnel de Chef Boutonne découvrent des métiers et des voies de formation pour les aider à élaborer leur projet individuel d'orientation (parcours avenir).

Les différents établissements partenaires accompagnent leurs élèves, avec leur personnel, sur des créneaux préalablement définis. Une feuille de route est établie précisant l'organisation, les horaires et les besoins matériels éventuels.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITES

Le collège François Albert est l'établissement porteur et support de l'action « forum des métiers et des formations » organisé le mardi 19 mars 2019 à Celles sur Belle.
Les coûts (transports et restauration) sont répartis entre les établissements participants au prorata du nombre d'élèves bénéficiaires.
Le collège François Albert perçoit les subventions obtenues dans le cadre de ce projet, assume le paiement des factures dues (restauration et transports), et divise le solde restant, entre les différents collèges comme précisé ci-dessous :

Le calcul s'effectuera à partir du nombre total d'élèves participants qui représentera la base 100. Chaque collège sera facturé par le collège François Albert au prorata de son nombre d'élèves réel. Le collège François Albert s'engage à fournir les informations et éléments de calculs justificatifs.

Annexe reprenant les modalités du calcul en PJ (extrait du compte rendu de la réunion de novembre 2018).

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour la durée de l'action.
Fait en deux exemplaires à Celles sur Belle, le

Hervé Meillaud Principal collège Jean Monnet	Laurence Audé Principale collège François Albert

ANNEXE : EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE DE NOVEMBRE 2018

DEPENSES

Objet	Cout unitaire	Coût total sur 100 adultes
Restauration *Devis boucherie Michelet*	**8 euros/personne**	**800,00**
Transports		
Maxi sans devis — **Melle**	100 euros	100,00
Brioux	100 euros	100,00
Devis réalisé — **Lezay**	**124 euros**	**124,00**
Pot fin de journée	**3 euros/pers**	**300,00**
TOTAL		**1 424,00**

RECETTES

Objet	Cout unitaire	Coût total sur 100 adultes
Subvention AFDET		**800,00**
***Participation établissement s :**		**624**
Melle		205,92
Brioux		81,12
Lezay		74,88
Celles sur Belle		237,12
LP Chef Boutonne		24,96

***% calculé au prorata de l'effectif total participants - base 390 élèves -**

Collèges	**Elèves**	**% participants**
Brioux =	56 élèves	13 %
Melle =	115 + 16	33 %
Celles =	141 + 10	38 %
Lezay =	53	12 %
LP Chef Boutonne =	8 prépa-pro + PAPS	4 %
Total =	390 environ	100 %